EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/48
Chapitre 1.7 Actes spéciaux et divers
Objet : Adhésion à IT 05

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :
Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 19
(27 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEOUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

Exposé des motifs :

Le Vice-Président rappelle l'existence de l'agence technique départementale (Ingénierie territoriale) des Hautes-Alpes. Cet établissement public structuré autour du Département des Hautes-Alpes, a capacité à apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Ainsi, le Vice-Président constate-t-il que le S.M.A.DE.SE.P. fait d'ores et déjà appel aux services d'IT 05 en matière de plateforme digitale pour la publication des marchés publics sans adhérer à la structure. Certains accords-cadres négociés par IT05 (fournitures administratives, de bureau ou informatiques, bornes Wifi publiques, granulats) voire certaines missions requises par le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon (création de voirie, faisabilité pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les ports à sec) pourraient être encore plus intéressants pour le syndicat mixte. Le cout de l'adhésion annuelle atteint 200 € TTC (hors missions particulières définies sur devis).

Dans ces conditions, le Vice-Président propose d'acter l'adhésion du S.M.A.DE.SE.P. à IT 05.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com

est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

- La délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes instituant l'agence technique départementale dénommée IT 05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013 ;

- Les statuts adoptés par l'Assemblée Générale constitutive de l'établissement public IT 05 le 28 janvier 2014, modifiés lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 ;

- La délibération du Conseil d'Administration d'IT05 du 25 octobre 2022 fixant les conditions d'adhésion forfaitaire et annuelle à 200 € TTC ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt du S.M.A.DE.SE.P. à pouvoir bénéficier des services mutualisés par IT 05 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- **DECIDE** d'adhérer à IT05 pour l'ensemble des prestations (hors assainissement) ;

- **APPROUVE** en conséquence les statuts d'IT 05 ;

- **DESIGNE** le Président du S.M.A.DE.SE.P. (ou son représentant dûment désigné par pouvoir) pour représenter le Syndicat auprès de l'établissement public administratif IT05.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT

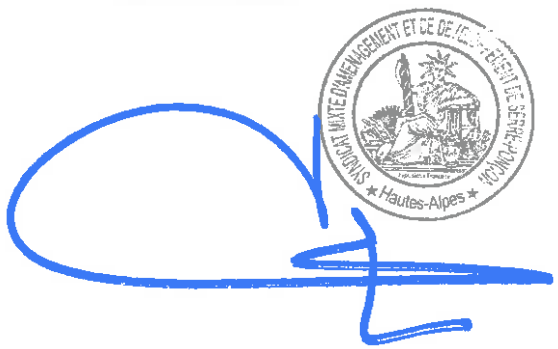

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com